

La Selle MAG'



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Élisabeth DOINEAU.....	4
Géraldine BANNIER	5
État-civil 2020	6
Hommage	7
Personnel communal	8
Flash infos	10
Tarifs communaux	11
Vie municipale	12
Commission « Finances et économie ».....	14
Commission « Urbanisme ».....	16
Commission « Affaires scolaires »	18
Commission « Bâtiments »	20
Construction de la nouvelle école	22
Commissions « Espaces verts »	24
Environnement	26
Commission « Affaires sociales ».....	28
Commission « Culture et Animation ».....	32
Vie associative.....	34
Un peu d’histoire	42

Mairie

12, rue de la Gare—53800 LA SELLE-CRAONNAISE

Tél : **02.43.06.16.71** • Courriel : **accueil@lasellecraonnaise.fr** • Site Internet : **www.lasellecraonnaise.mairie53.fr**

Le secrétariat est ouvert les mardis, mercredis, vendredis et samedis matin de 9h00 à 12h00.

Le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.



Le Mot du Maire

L'année 2020 se termine en laissant à 2021 l'espoir d'une solution à ce phénomène si difficile à maîtriser qu'est la pandémie du coronavirus. Notre village a bien sûr été marqué par les différentes phases de cette épidémie. Le premier confinement a surtout éprouvé l'école qui a dû fermer ses portes sans pour autant fermer les cours. Grâce à l'efficace disponibilité des enseignantes, les cours ont pu être dispensés pour tous les enfants du primaire. Une rentrée pour quelques semaines a été réalisée suivant des protocoles sanitaires contraignants, mis en place grâce à la disponibilité des agents communaux pour la cantine et aux enseignants et ATSEM pour l'école. La rentrée de septembre a pu avoir lieu dans des conditions acceptables. Et maintenant la construction de la nouvelle école va demander de nouveaux efforts d'organisation à toute la communauté éducative.

Voilà donc ce moment attendu par plusieurs générations : une nouvelle école ! C'est donc la mandature précédente qui a pris la décision de construire cette école et qui a fixé les objectifs énergétiques de basse consommation. Suite à la possibilité qu'a eu la commune (opportunité tardive par rapport à l'avancement du chantier mais supportable) le projet a nécessité quelques modifications qui permettront entre autre une liaison piétonne entre la place Jean Bruchet, la rue du Cèdre et l'entrée de l'école.

Ce projet occupera votre conseil pendant les 2 ans qui viennent. Bien sûr, tous les travaux engagés comme la mise en place de panneaux d'adressage, les aménagements d'espaces verts et autres continueront de se réaliser. Un autre chantier, qui ne dépend pas de la mairie, la mise en place de la fibre optique, devrait être totalement réalisé fin 2021.

La pandémie n'a pas facilité la mise en place et les prises de fonction de votre nouveau conseil, mais les commissions sont très actives et mettent tout en œuvre pour que la commune soit accueillante et vivante.

En cette fin d'année sous couvre feu, on ne peut avoir que l'espérance de jours meilleurs pour l'année 2021. Et surtout, que la bonne santé de chacun de nous, puisse nous permettre de passer une année sereine et optimiste.

Joseph JUGÉ

Maire de LA SELLE-CRAONNAISE

**Élisabeth DOINEAU - Sénatrice et
Conseillère départementale de la Mayenne**



Rien ne sera plus jamais comme avant...

Que cette année 2020 a été difficile! Certes aucune période n'est comparable à une autre, mais avouons-le, tous les événements que nous vivons actuellement sont tout autant inédits que violents.

Inédite et violente, cette épidémie qui frappe tous les continents, et qui questionne nos fragilités et nos capacités de résilience. Les décisions sont lourdes à prendre et pénibles à accepter. Qu'il est compliqué en effet de limiter la liberté dans un pays comme la France qui chérit plus que tout cette valeur ! Face à ce virus imprévisible, des mesures exceptionnelles ont été prises pour protéger la population et pour permettre à notre système de santé et ses professionnels de tenir. Certes, les décisions se sont parfois contredites et les masques, les tests, les équipements de protections ont manqué, montrant nos difficultés d'anticipation et de gestion de la crise. Mais rappelons néanmoins tous les mouvements de solidarité qui ont aussi témoigné du courage et de l'imagination de nos concitoyens.

Le plus dur reste certainement devant nous. Comment sortirons-nous de ces mois où l'économie, dans de nombreux domaines, a été mise entre parenthèses ? Comment pourrions-nous accompagner ces commerçants et ces chefs d'entreprise dont l'activité a été arrêtée ? Comment rendrons-nous espoir aux jeunes qui se retrouvent sur un marché du travail exsangue ? Trouverons-nous les ressources pour aider les plus fragiles ? Je veux croire à l'élan collectif et aux compétences individuelles.

Inédits et violents, comme ces attentats cruels qui frappent des femmes et des hommes au nom du fanatisme religieux. Il y a urgence à ce que les lois de la République s'imposent à ceux qui souhaiteraient voir un Islam politique et radical régner sur notre pays.

« La République indivisible n'admet aucune aventure séparatiste » déclarait le Président Macron, le 4 septembre dernier. C'est l'objet de la loi promise dans les prochains mois. Mais au-delà des mots et des projets de loi, il est indispensable que nous prenions avec une extrême fermeté les mesures qui s'imposent pour freiner les dérives sectaires qui gangrèment notre société et divisent les français. Soyez assurés qu'en ma qualité de parlementaire, je prendrai mes responsabilités pour lutter en conscience contre tout fanatisme.

Nous aspirons toutes et tous à des jours meilleurs et je souhaite de tout cœur que nos concitoyens retrouvent confiance et sérénité dans un pays apaisé. Rien ne sera plus jamais comme avant... si nous apprenons de nos faiblesses et si nous unissons nos forces !

Douce et belle année 2021 !

Géraldine BANNIER - Députée de la Mayenne

Géraldine BANNIER Députée (2^{ème})



« Je me tiens à la disposition des habitants et des élus du territoire pour les recevoir dans ma permanence de Château-Gontier. J'organise des permanences mobiles une fois par mois sur d'autres communes. Elles sont annoncées quelques jours avant dans les journaux, en mairies et sur mon site internet. »

Permanence parlementaire :

8 avenue de Razilly, 53 200 Château-Gontier.

Lundi 14h30-18h30

Mercredi 14h-17h

Jeudi 9h-12h30

Rendez-vous possibles les lundis et vendredis.

Contact : stephanie.garot@clb-an.fr ou

02.43.12.63.82

État-civil 2020

Bienvenus à...



Pierre BOSSUET (16, rue de la Gare)	7 avril
Lucas GOUGEON (19, rue de la Futaie)	17 juin
Gabin LEVEAU (La Liserie)	3 novembre



Ils se sont dits « Oui »...

Diego LARDEUX et Noëlla BELLANGER	19 septembre
---	--------------

Ils nous ont quitté...



Liliane OZANNE, veuve GUILLON	15 février
Albertine BESNIER, épouse MARSOLLIER	21 mars
Roland MASSÉ	22 mars
Suzanne RÉVEILLARD, veuve BURGAUD	26 juin
Monique GILLE, épouse RASSIN	5 septembre
Alain VERDIER	24 septembre
John BROWN	21 novembre
Denise MORICEAU, veuve SUARD	21 décembre

Alain VERDIER, 58 ans d'humour, de bonne humeur et de vie... à 100%

Né le 21 janvier 1962 à CRAON, sa vie se conjugue à La Selle-Craonnaise et à La Forterie.

La Selle Craonnaise : c'est 100 % pour le club de Volley Ball.

Il se passionne pour le volley ball et donne beaucoup de son temps à l'école de volley, les mercredis et samedis après-midi à encadrer les nouvelles jeunes pousses féminines et masculines, auprès desquelles il est très apprécié et respecté. À la séparation de la section volley-ball du FC La Selle, il devient naturellement Président du club. Il insuffle à tous son énergie et devient le chef de fil de nos mémorables soirées choucroute, puis tartiflette. Enfin, en étant capitaine de l'équipe masculine, il aime se retrouver pour des entraînements, puis des matchs, parfois gagnés ou perdus au 5^e set au bout de la nuit !!

La Selle Craonnaise : c'est 100 % pour l'Association de randonnées pédestres.

Il participe à la création des sentiers de randonnées pédestres sur la commune. Beaucoup de rencontres sont nécessaires pour convaincre de l'intérêt de l'ouverture de tel ou tel tronçon. De nombreuses heures de débroussaillages et d'entretiens ont été réalisées par les quelques membres de l'association avant la reprise par la Communauté de communes. Chacun aime parcourir aujourd'hui ces chemins, qui à pied, qui à cheval ou à vélo...

La Selle Craonnaise : c'est 100 % pour le vélo.

Ces chemins de randonnée que nous utilisons rapidement pour le VTT, qui nous permettent d'organiser les Ran-

données selloises pendant plusieurs années : 150 participants à pieds ou à vélo un dimanche matin.

Du VTT à la route, ... la création du cyclo-sellois, dont il prend là aussi un plaisir immense à nous concocter des merveilleux parcours sur ses cartes IGN.

Sa passion pour le vélo, avec quelques amis, se concrétise par l'organisation tous les 3 ans d'un grand périple à vélo.

Nous n'oublierons jamais les kilomètres avalés, au départ de La Selle Craonnaise, au km 0 devant le Café des Sports de chez Dédé et Monique, de chez Jocelyne et Bernard, de chez Thierry et Sophie, de chez Hervé et Natacha, et de chez Céline...vers les directions aussi ambitieuses que La Clusaz, la Belgique, les Pyrénées, le Tour de Bretagne, enfin tout dernièrement sa dernière chevauchée début août vers les merveilleux plateaux du Cantal, qu'il a eu plaisir à raconter avec son éternel enthousiasme.

La Forterie : c'est 100 % l'exploitation familiale.

Sa grande passion : la généalogie familiale. Ses recherches récentes font de lui la 9^e génération Verdier à la Forterie.

Il reprend l'exploitation familiale, qu'il transforme, d'abord en créant avec ses élevages de pigeons et ses élevages de lapins.

La Forterie : c'est 100 % « Les Gîtes de la Forterie »

C'est avec la construction de ses 2 gîtes à La Basse Forterie qu'il s'est accompli professionnellement, ses 2 gîtes qu'il a pensés, qu'il a dessinés, qu'il a beaucoup créés de ses propres mains ... On vient de loin, de toute la Mayenne,

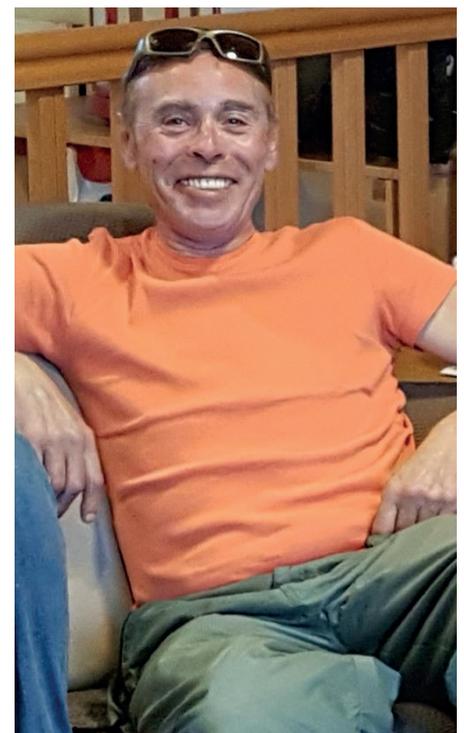
de toute la France, de l'étranger même, passer une soirée de fête, d'anniversaire, de mariage, ou entre amis ... dormir une nuit ou un week-end à La Selle Craonnaise.

Alain a défini ainsi son chemin de vie : "Il vaut mieux vivre 10 ans comme un lion, que 100 ans comme un mouton". Ceci était le fil conducteur de sa trop courte vie, diront certains, mais aussi et surtout de ses riches et merveilleuses vies, diront ceux qui l'ont très bien connu.

Se retrouver, s'amuser, vivre tout simplement chaque minute, chaque instant,... Autant dire que le verre à moitié plein, à moitié vide, ce n'est pas Alain. C'est tout... où rien !

Topette, Alain.

Jacky LEPAGE.





Personnel communal

Découvrez les membres du personnel communal de LA SELLE-CRAONNAISE et leurs diverses fonctions !

À la MAIRIE



Sandrine RENO

Secrétaire Générale en charge du budget, du personnel communal et du suivi des décisions communales



Raynald RICOUS

Agent d'accueil, État-civil, urbanisme et régisseur de la Salle de l'Orion

Aux SERVICES TECHNIQUES



Denis LETESSIER

Responsable des Bâtiments communaux



Jordan TIREAU

Responsable des Espaces verts

À l'ÉCOLE et à l'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



Lise PAILLARD

A.T.S.E.M et responsable de l'accueil périscolaire



Aurore POTELLE

Aide maternelle à l'école et entretien des bâtiments communaux



Gwladys LUTELLIER

Adjoint d'Animation au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire



Béatrice HOUILLOT

Responsable du Restaurant scolaire et du matériel de nettoyage



Cette année deux agents de la commune sont partis en retraite. Les circonstances sanitaires ont fait qu'aucune cérémonie n'a eu lieu, et les prévisions actuelles n'augurent rien qui pourrait laisser prévoir la possibilité de réunions festives en janvier. Les mots qui suivent pour chacun d'eux sont ceux qui auraient pu être prononcés autour d'un « pot de départ ». Ceci donc pour montrer que leur départ ne nous a pas laissé indifférent.

Joseph JUGÉ

C'est au retour de son service militaire en octobre 1977 que Pierre JOUFFLINEAU intègre la mairie de La Selle Craonnaise recruté par Albert VERDIER, le premier maire d'une série de cinq qu'il a usé !!! Albert VERDIER, Louis MACÉ, Thérèse COURCELLE, Pascal BALLÉ et Joseph JUGÉ. Il remplaçait alors Louis MIGNOT au secrétariat de mairie.

A l'époque il n'y avait pas d'informatique mais seulement une machine à écrire manuelle et pour faire des copies le papier carbone ou la ronéo !!! Beaucoup de documents étaient encore manuscrits.

Rapidement Pierre JOUFFLINEAU est connu sous le diminutif de Pierrot. Pendant cette longue vie professionnelle, il aura participé à la gestion de nombreux projets réalisés par la commune. Il se souvient de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du site de la Rincerie avant le transfert au syndicat de Pays de CRAON. Autre grand et long projet dans les années 1980-1990 : la réalisation du « tout à l'égout », les lagunes (1983-1987), que l'on dénomme maintenant l'assainissement et dont la compétence a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de CRAON au 1^{er} janvier 2018. C'est dans cette période des années 1980, que la rue des Charmilles a vu le jour (1980). Se sont succédés les lotissements des Charmilles (1972-1981), de la Futaie (1979-1983) de la Chesnaie (1987-2000), de la Châtaigneraie (2003-2009) et enfin depuis le début des années 2000 celui toujours en cours : le lotissement de la Talbotière.

Pierrot a également vu la réalisation du

complexe sportif (1999) et la construction de la salle de l'Orion (2005)

Tout cela pour montrer l'activité et l'évolution importante de la commune et bien sûr, tout le travail induit pour le secrétaire de mairie.

On ne peut pas évoquer la carrière de Pierrot sans parler du foot. C'est tout au début de sa carrière que Pierrot s'est vu confier par le maire de l'époque la mise en place d'une école de foot qui donc on peut le penser, a permis au FC la Selle de se développer pour devenir un important club local. Pour cette activité Pierrot avait suivi des formations diplômantes d'éducateur sportif dont curieusement la mairie a pu profiter au moment des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Après une interruption de quelques années Pierrot a repris son service à la fin des années 2000. Il a finalement maîtrisé l'informatique !!! La gestion de la salle de l'Orion a complété, pour son plus grand plaisir, ses activités dans les dernières années de sa carrière.

Il a laissé ses activités au club de foot dans les années 2000-2010. Dans le cadre de l'association Tous en Selle, il a mis en place les randonnées historiques depuis 2015, activité qu'il compte poursuivre pendant sa retraite.

C'est aussi grâce à son goût pour l'histoire locale que le parc Eugène GUINEBAULT a vu le jour avec la remise en valeur des plaques du souvenir français qui sont à elles seules un témoignage sur l'histoire de Sellois dans l'histoire de France et qui a permis de célébrer dignement le centenaire de l'Armistice de 1918.

C'est donc avec les remerciements du village et ses vœux de réussite que Pierrot peut prendre sa retraite !!!

C'est en octobre 1992, que Dominique ROCHER dit Domino a intégré le service technique de La Selle-Craonnaise en remplacement d'Albert BIZEUL.

Dominique avait bien sûr eu une vie professionnelle avant d'intégrer ce nouveau poste. C'est très jeune, à l'âge seize ans, qu'il commence sa carrière professionnelle comme maraîcher à l'entreprise VIEL à CRAON jusqu'à son service militaire en 1980. À son retour en 1981, il réintègre son emploi dans la même entreprise jusqu'en 1985 où il endosse le métier d'horticulteur pépiniériste chez Onésime Houdemon (d'où « les Jardins D'Onésime ») à La Selle-Craonnaise. Il y restera jusqu'à son intégration dans les services techniques de la commune en 1992.

Dominique a vu les services techniques déménager 5 fois. De l'ancienne caserne des pompiers près du cimetière à la Dindonnière (démolie depuis) situé sur le terrain en bas de la mairie, puis à l'ancien atelier (démoli) du couvreur A. Rousseau situé sur la rue du Cèdre avant l'entrée actuelle de l'école maternelle, puis à l'ancienne étable derrière la salle Doisneau Lamy et enfin vers le bâtiment actuel, ancienne salle paroissiale de théâtre.

Les tâches de Dominique étaient (et sont toujours pour son jeune remplaçant), les espaces verts, le fleurissement du village, la taille des haieset pendant longtemps un travail de cantonnier, en binôme avec son collègue (plus orienté bâtiments) débouchage des ponts de fossés, création des saignées dans les bermes le long des routes pour l'écoulement de l'eau pluviale .etc...

Et deux fois par an, aux Rameaux (mi-mars mi-avril) et à la Toussaint (début novembre), Dominique, aidé par son collègue, assurait l'entretien du cimetière. Domino apportait une attention toute particulière à cet entretien du cimetière et d'ailleurs de fréquents compliments lui en étaient faits. Domino était très sensible à ces attentions des habitants sur son travail et son dévouement.

C'est donc avec les remerciements du village et ses vœux de réussite que Domino peut partir pour son important projet de voyage aux services des autres....avec sa ponette !

Merci Pierrot
Merci Domino

Démarches administratives

État-civil

Renseignements en mairie :

02.43.06.16.71

Les services administratifs peuvent vous délivrer, sur présentation de votre pièce d'identité :

- des copies d'acte de naissance
- des copies d'acte de mariage (sur présentation du livret de famille)
- des copies d'acte de décès

Il est possible également de demander un duplicata de livret de famille et de procéder au recensement des jeunes de 16 ans (recensement militaire)

Cartes Nationales d'Identité et Passeports

Si votre pièce d'identité arrive à échéance, nous restons disponibles pour compléter votre dossier qui sera ensuite instruit par les services de l'état-civil de la ville de CRAON. Vous devrez alors prendre rendez-vous auprès du 02.43.06.13.09 ou par courriel etatcivil@ville-craon53.fr.

Urbanisme

Vous pouvez déposer en mairie toutes vos demandes d'urbanisme, à savoir :

- déclaration préalable : cerfa n°13703*07
- permis de construire : cerfa n°13706*07
- permis de démolir : cerfa 13405*06 (sans reconstruction après démolition) ou cerfa 13406*07 (si reconstruction après démolition).

Tarifs communaux 2021

Salle Doisneau-Lamy et Pavillon du Cèdre	
Associations, entreprises selloises et sépultures	GRATUITE
Demi-journée	30€ (selois) 60€ (hors commune) + 5€ (chauffage)
Journée	70€ (selois) 140€ (hors commune) + 10€ (chauffage)
Week-end	100€ (selois) 200€ (hors commune) + 20€ (chauffage)
Caution	175€

Salle Pauline d'Armaillé	
Associations, entreprises selloises	GRATUITE

Complexe sportif	
Sellois	GRATUIT
Hors Commune	22,50€ la séance 50€ la journée

Désherbeur thermique	
Demi-journée	25€
Journée	50€
Caution	500€

Cantine Municipale (100 personnes maximum)		
Associations, entreprises selloises et sépultures	GRATUITE	
Sellois	Journée	100€ + 15€ (chauffage)
	Week-end	150€ + 30€ (chauffage)
Hors commune	Journée	200€ + 15€ (chauffage)
	Week-end	300€ + 30€ (chauffage)
Accès cuisine uniquement si traiteur professionnel		50€
Caution		300€

Matériels (par jour)	
Le couvert par personne (assiettes + couverts + verres)	0,30€
La table	2,00€
La chaise	0,30€
L'assiette, le couvert, le verre	0,10€ chacun
La tasse à café	0,10€
Le plat (légumier, soupière,...)	0,10€
La corbeille à pains	0,10€
Le pichet	0,55€
Détérioration, casse ou manque de matériel	
Le couvert par pièce	0,90€
La table	120,00€
La chaise	50,00€
Les autres types de matériel	1,00€ chacun

Cimetière communal							
Caveau (les 2 m²)		Columbarium		Cavurne		Aire de dispersion	
30 ans	90,00€	30 ans	450,00€	15 ans	275,00€	15 ans	100,00€
50 ans	170,00€	50 ans	700,00€	30 ans	500,00€	30 ans	175,00€
				50 ans	800,00€		



Une nouvelle équipe municipale

L'année 2020 a vu les conseils municipaux des 35 416 communes de France se renouveler. LA SELLE-CRAONNAISE n'a pas fait exception et il aura suffi du 1^{er} tour, organisé le 15 mars 2020, pour voir l'élection des nouveaux membres du conseil municipal.

Voici la composition du conseil municipal pour le mandat 2020-2026 :

LE MAIRE



Joseph JUGÉ

79 ans

Retraité

LES ADJOINTS AU MAIRE



Séverine DERVAL

Première Adjointe

44 ans

Secrétaire administrative



Sylvie BELLANGER

Deuxième Adjointe

58 ans

Animatrice socio-éducative



Lionel MOAL

Troisième Adjoint

48 ans

Conducteur de travaux



Chantal JOUFFLINEAU

Quatrième Adjointe

62 ans

Retraîtée de la Fonction Publique

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



Samuel HOUILLOT
Conseiller municipal
33 ans
Conducteur de salle



Adrien JONCHERAY
Conseiller municipal
32 ans
Agriculteur



Mathieu FRÉMONT
Conseiller municipal
35 ans
Chargé d'affaires



Danièle GODET
Conseillère municipale
73 ans
Assistante de direction retraitée



Jacky LEPAGE
Conseiller municipal
39 ans
Dessinateur industriel



Guillaume BÉLOUARD
Conseiller municipal
35 ans
Agent de maîtrise



Christian BLAISE
Conseiller municipal
70 ans
Ébéniste retraité



Olivier DERSOIR
Conseiller municipal
48 ans
Agriculteur



Cédric RIVRON
Conseiller municipal
35 ans
Soudeur-Chaudronnier



Christophe BOIS
Conseiller municipal
28 ans
Agriculteur

Les principaux projets de cette mandature sont les suivants :

- Construction d'une nouvelle école (rue du Cèdre)
- Réaménagement du logement du commerce
- Continuité du lien intergénérationnel (argent de poche,...)





La commission Finances a pour mission, comme son nom l'indique, de gérer les finances de la commune. Cela englobe la préparation des budgets, la gestion des deniers publics, l'analyse des dépenses et des recettes de la Commune.

QU'EST-CE QU'UN BUDGET COMMUNAL ?



Séverine DERVAL



Guillaume
BELOUARD



Olivier DERSOIR



Jacky LEPAGE



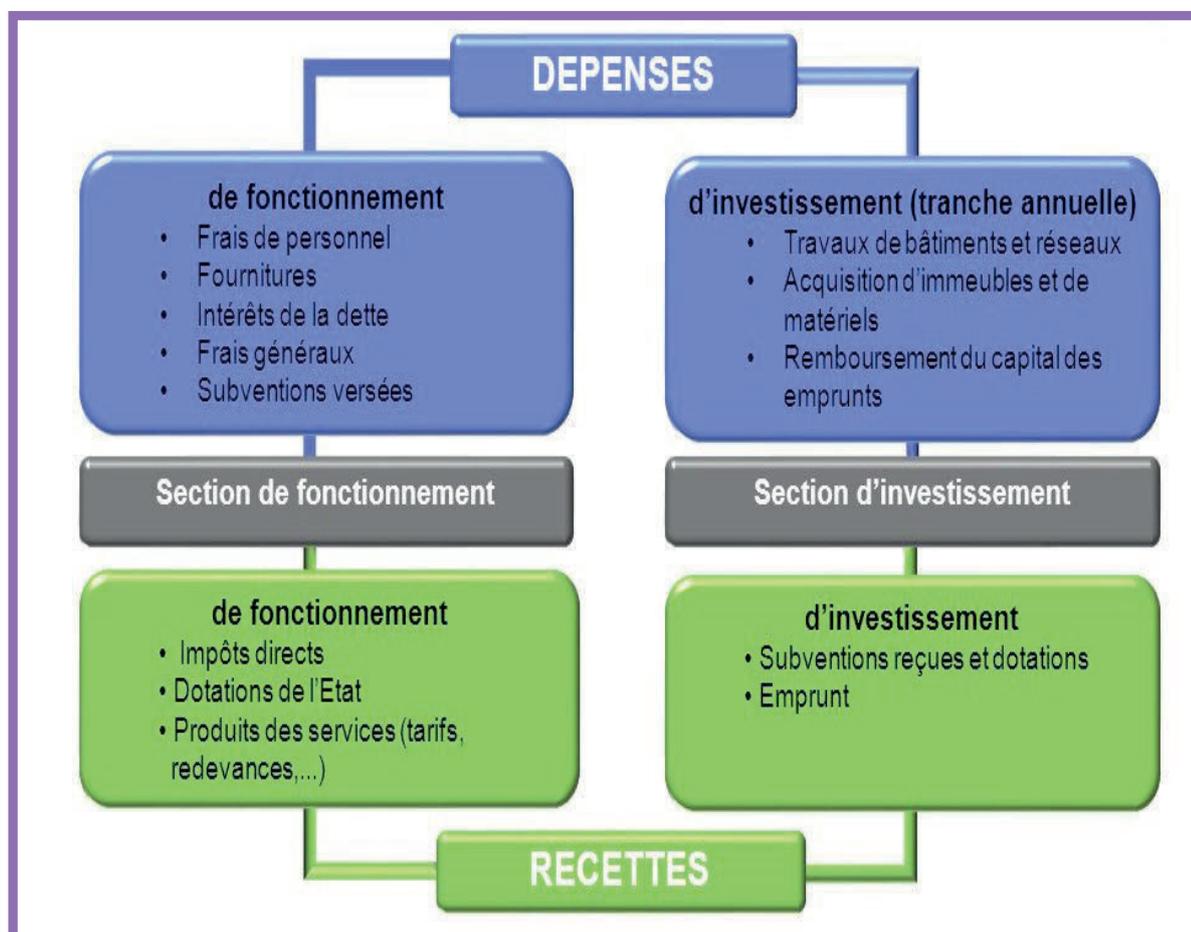
Lionel MOAL

Un budget communal se compose de deux sections différentes : la section de FONCTIONNEMENT d'un côté, et la section d'INVESTISSEMENT de l'autre.

Elles sont elles-mêmes divisées en deux catégories : les DÉPENSES et les RECETTES.

Dans chacune des sections, les Dépenses et les Recettes doivent être équilibrées au moment du vote.

Ce petit schéma vous fera comprendre quelles catégories de dépenses ou de recettes entrent dans les sections.





PETITE ANALYSE FINANCIÈRE DU BUDGET DE LA COMMUNE

DÉPENSES de FONCTIONNEMENT

	2019		2020		Evolution (%)
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
O11 - Charges à caractère général	241 350,00 €	201 204,70 €	233 000,00 €	189 239,52 €	-6%
O12 - Charges de personnel	285 025,00 €	257 347,55 €	312 000,00 €	267 981,20 €	4%
65 - Charges de gestion courante	66 000,00 €	56 285,00 €	64 200,00 €	60 170,22 €	7%
66 - Charges financières	15 211,53 €	15 211,53 €	23 000,00 €	12 950,00 €	-15%
O42 - Amortissements	38 487,49 €	38 487,49 €	43 868,45 €	43 868,45 €	14%
Autres dépenses	166 957,52 €	- €	274 394,56 €	4 316,00 €	
TOTAL	813 031,54 €	568 536,27 €	950 463,01 €	578 525,39 €	2%

RECETTES de FONCTIONNEMENT

	2019		2020		Evolution (%)
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
O02 - Résultat antérieur reporté	112 334,21 €	112 334,21 €	162 411,66 €	162 411,66 €	45%
O13 - Atténuation de charges	10 000,00 €	8 381,02 €	2 200,00 €	11 741,11 €	40%
70 - Produits de services (cantine garderie,...)	37 550,00 €	43 913,64 €	38 175,00 €	24 230,36 €	-45%
73 - Impôts et taxes	406 149,00 €	413 025,54 €	400 250,00 €	418 259,26 €	1%
74 - Dotations et subventions	193 222,00 €	231 218,64 €	189 650,00 €	235 390,44 €	2%
75 - Revenus des immeubles (loyer, locations, Orion...)	50 276,33 €	52 459,87 €	54 776,35 €	13 894,71 €	-74%
77 - Produits exceptionnels	3 500,00 €	5 229,71 €	103 000,00 €	0,36 €	-100%
TOTAL	813 031,54 €	866 562,63 €	950 463,01 €	865 927,90 €	0%

INVESTISSEMENT

	2019		2020		Evolution (%)
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
DÉPENSES	337 488,43 €	162 055,09 €	1 586 737,14 €	326 429,66 €	100%
RECETTES	337 488,43 €	165 698,39 €	1 586 737,14 €	1 424 251,68 €	800%

Conclusion : la situation financière de la Commune est saine, grâce à la vigilance des Élus qui analysent en continu les encaissements et contrôlent les possibilités de dépenses, en différant sur d'autres exercices comptables les dépenses ne pouvant être engagées. L'année 2020 verra une légère augmentation (2%) des dépenses de fonctionnement et un équilibre dans les recettes de fonctionnement malgré l'impossibilité de louer la salle de l'Orion. Le budget d'investissement de l'année 2020 a été augmenté par la contraction de deux emprunts pour la construction de l'école.

COMMISSION

VOIRIE et URBANISME



Chantal
JOUFFLINEAU



Christian BLAISE



Christophe BOIS



Olivier DERSOIR



Adrien
JONCHERAY



Cédric RIVRON

La commission Voirie—Urbanisme—Réseaux gère les problématiques liées à l'aménagement des réseaux, la propreté des rues de la commune ainsi qu'à l'environnement paysager. Concernant la voirie extérieure au bourg, c'est-à-dire les réseaux de campagne, c'est la Communauté de Communes du Pays de CRAON qui s'occupe de l'entretien des routes et des chaussées.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

La commission s'est fixée plusieurs objectifs qui s'effectueront sur la durée du mandat municipal :

- Finaliser l'adressage sur la commune, par l'achat des panneaux, notamment en campagne pour le déploiement de la fibre optique ;
- Terminer la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme : l'enquête publique est prévue en début d'année 2021 ;
- Entreprendre la sécurisation de la Route du Ponceau et de l'entrée d'agglomération par la RD 150 ;
- Sécuriser la rue Monseigneur Grimault lors des travaux de la nouvelle école ;
- Installer des places de stationnement sur la rue des Étangs sur le côté droit de la route en provenance de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË ;
- Entretien de la voirie intra-communale.

ACTIONS à VENIR ou EN COURS

- Dans le cadre de l'adressage, des devis ont été demandés auprès de sociétés spécialisées dans la signalisation, afin de fournir les panneaux d'indication de chemins et les numéros de voirie. Chaque maison, en campagne, va recevoir un numéro de voirie permettant de l'identifier auprès des services de secours notamment. L'entreprise LACROIX a été retenue.



- En cours également, le futur dossier d'appel d'offres pour les travaux de sécurisation de la Route du Ponceau.
- En vue de la construction de la nouvelle école, la circulation de la rue Monseigneur Grimault a été modifiée depuis le 1er décembre 2020. La rue est désormais en sens unique dans le sens de la descente, soit de la boulangerie vers le stade Roland Joufflineau. L'arrêté municipal n°2020-50 est disponible, en mairie et sur le site Internet de la Commune et sur l'application IntraMuros. Des panneaux de signalisation sont installés à cet effet.

COMMISSION VOIRIE et URBANISME

- En fin d'année, dans la rue des Étangs, vous avez pu constater certains traçages orange sur la chaussée. Il s'agit d'une simulation de places de stationnement qui seraient positionnées sur le côté droit de la rue lorsque vous arrivez de la route de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË. Les riverains concernés seront consultés sur la perception de cette possible modification et de ses effets sur la circulation.
- Au mois de novembre, la commission, en lien avec la Communauté de Communes du Pays de CRAON, a fait un état des lieux des réseaux routiers en campagne pour répertorier les voies ayant besoin de réparation et/ou de réfection. Cet état des lieux permettra d'établir le programme de voirie 2021 de la Communauté de Communes.

AUTORISATION de TRAVAUX



Extension, surélévation, création de fenêtre ou ravalement de façade : les travaux entrepris dans une maison nécessitent généralement des autorisations d'urbanisme. En fonction de leur importance, vous devrez déposer soit une déclaration préalable soit demander un permis de construire. Certains travaux ne nécessitent aucune autorisation (article R 421-2 du Code l'Urbanisme).

Découvrez sur ces quelques lignes, les obligations (ou non) de déclaration de vos travaux à la mairie.

- Travaux de moins de 5 m² de surface de plancher : aucune déclaration nécessaire en mairie
- Travaux de 5 à 40 m² : déclaration préalable (Cerfa n°13703*07) en zone urbaine
- Travaux au-delà de 40 m² : permis de construire (cerfa n°13706*07)

Certains travaux entrant dans ces catégories ont des spécificités particulières et nécessitent une déclaration supplémentaire. Les services de la mairie sont à votre disposition pour toutes les questions que vous vous posez et pour vous apporter les éléments nécessaires à l'aboutissement de votre dossier.

Le Plan local d'Urbanisme est consultable sur le site Internet de la Commune : www.lasellecraonnaise.mairie53.fr



Renseignements en Mairie :

02.43.06.16.71

accueil@lasellecraonnaise.fr

COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire est l'organe représentant la municipalité auprès de l'équipe enseignante lors des Conseils d'école. Elle prend en compte les demandes des enseignants pour assurer une qualité d'enseignement à nos enfants, qui sont, pour l'année scolaire en cours, 64 à fouler les bancs de l'école.

Les projets de l'école

Les élèves ont repris le chemin de l'école. Après une période de confinement et de vacances, ils étaient contents de revenir en classe. Nous apprenons à travailler ensemble.

Les élèves de CE1 et CE2 essaient de transmettre aux plus petits leurs habitudes de classe et leurs envies de réussir ensemble.

Cette année, toutes les classes travailleront sur le thème de la nature en lien avec le projet de classe découverte à la mer qui aura lieu en avril 2021. C'est pourquoi dans l'année, nous travaillerons autour des thèmes de la forêt, de l'océan, de la montagne, de la campagne et enfin du jardin.

Afin de financer le voyage scolaire et les sorties au cours de l'année, nous organiserons des actions à l'école. Nous avons commencé en octobre par une vente de gâteaux réalisés avec les élèves.

Par ailleurs tout au long de l'année les élèves participeront à différents projets. Nous aurons la chance d'avoir une intervenante en musique pour préparer le spectacle de fin d'année.

La classe de CE2, CM1, CM2 participera également au projet d'éducation artistique et culturelle, mené en lien avec le spectacle « L'appel du dehors » de Fanny Bouffort. Ce parcours comprend :

- La venue au spectacle L'appel du dehors de Fanny Bouffort.
- Des ateliers en classe, menés par la metteuse en scène et le créateur son du spectacle, sur le théâtre d'objets et la création d'une ambiance sonore.
- Un spectacle à voir en famille.
- Une journée au Carré, scène nationale de Château-Gontier, sur temps scolaire en février 2021. Au programme de cette journée : un spectacle, une visite du théâtre et une visite d'exposition.

Marion ROUXEL, Directrice



**Sylvie
BELLANGER**



Séverine DERVAL



**Mathieu
FRÉMONT**



Composition du Conseil d'École :

Virginie PLACET (titulaire)

Fanny GOSNIER (suppléante)

Rose CAHOREAU (titulaire)

Nathanaëlle FRÉMONT (suppléante)

Prescilla COTTIER (titulaire)

Damien VANDAELE (suppléant)

L'équipe enseignante



De gauche à droite : **Hélène COLNOT** (professeure suppléante), **Aurore POTELLE** (Aide maternelle) **Lise PAILLARD** (A.T.S.E.M) et **Elsa HOC-QUARD** (professeure titulaire)



De gauche à droite : **Marion ROUXEL** (CE2, CM1-CM2), **Virginie RAIMBAULT** (CP, CE1 et CE2) et **Anaïs LORIER** (Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap)

Liste des assistant(e)s maternel(elle)s au 31/12/2020

Madame Bénédicte BLANCHET — 17, rue de la croix du Bray — 02.43.07.35.28

Madame Marie-Thérèse BRIELLE — 5, allée des Manguiers — 02.43.06.21.73

Madame Stéphanie HOUILLOT — 26, rue de la Croix du Bray — 02.43.06.91.27

Madame Sonia HOUSSEAU—Lotissement de la Talbottière—02.43.09.64.40

Madame Isabelle POURIAS— La Rimbourgère—02.43.06.12.50

Madame Irène ROUSSEAU—1, rue du Courtil—02.43.06.29.50



La liste des assistant(e)s maternel(elles)s de votre commune est mise à jour tous les mois par les services de la Protection Maternelle et Infantile de la Mayenne et consultable en mairie sur le panneau d'affichage.

COMMISSION

BÂTIMENTS

La Commission « Bâtiments » est en charge du suivi et de l'entretien des bâtiments communaux existants. En effet, la municipalité se doit d'entretenir son patrimoine architectural pour permettre le bon fonctionnement des événements se déroulant en leur sein. La commission est également chargée de superviser les travaux décidés et réalisés par la Commune : la construction de la nouvelle école notamment.

PRINCIPAUX PROJETS



Lionel MOAL



Christian BLAISE

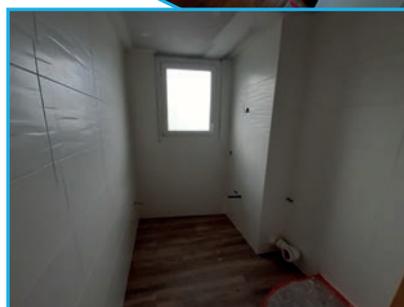


Mathieu FRÉMONT



Jacky LEPAGE

- **Extension et isolation du logement communal annexe au commerce :** ce projet consiste à créer une extension du logement dans le prolongement de la toiture existante d'une part et au-dessus du toit terrasse d'autre part. Ce projet a deux principales visées : résoudre les problèmes d'étanchéité du bâtiment et isoler la partie habitée au-dessus du commerce ainsi qu'apporter plus d'espace dans le logement en réaménageant l'ensemble des pièces. Un espace de 41,80 m² supplémentaires va être créé.



- **Aménagement de la cuisine dans la salle Doisneau-Lamy :** dans la continuité du chantier de rénovation de la cuisine par nos participants à l'opération « argent de poche », l'installation des éléments de cuisine dans la salle Doisneau-Lamy a été faite le samedi 12 décembre 2020.



COMMISSION

BÂTIMENTS

- **Reprise d'étanchéité à la salle de l'Orion** : des petits soucis d'étanchéité ont été décelés à la salle de l'Orion suite aux intempéries de fin 2019. Des travaux ont été entrepris mais n'ont pas résolu l'ampleur du problème. L'assurance a donc été contactée. Espérons dorénavant, une réouverture prochaine à la location de notre salle socio-culturelle.
- **Étude sur l'extension du complexe sportif** : les élus vont étudier, en 2021, la faisabilité d'extension du complexe sportif via un agrandissement.
- **Aménagement du sentier et du parc du bourg** : vaste projet de sécurisation et d'aménagement qui permettra de faire le lien entre la place Jean Bruchet, la rue du Cèdre et l'entrée de la future école.



Implantation envisagée

- et aussi un très grand projet qui occupera les Élus durant de nombreux mois : **la Construction de la Nouvelle École Publique...**

Le projet du point de vue de l'équipe enseignante

La nouvelle école qui va se construire d'ici deux ans est un projet qui va permettre à l'équipe enseignante et aux élèves de travailler dans de bonnes conditions. La réunification des deux écoles va permettre de faire coopérer tous les élèves et les classes ensemble en créant des projets communs (lecture des plus grands aux plus petits, etc). Nous pourrions également favoriser les échanges entre les élèves en mettant en place un parcours de scolarité personnalisé pour chacun des élèves tout en réalisant des passerelles entre les classes si nécessaire.

Les enseignantes vont également pouvoir travailler conjointement, les conditions de travail de chacun vont notamment pouvoir être allégées en gagnant du temps sur notre gestion quotidienne (photocopie sur place, garderie et cantine attenante à l'école). La communication entre nous se fera plus rapidement que ce soit pour la transmission d'informations ou pour la gestion de la scolarité des élèves ainsi que pour la communication avec les familles.

Ce projet va également permettre aux enfants de grandir et d'évoluer dans un environnement plus agréable notamment en profitant d'une cour d'une grande taille, de salles de classe plus spacieuses, d'espaces verts. Les enfants auront également accès à la salle de motricité qui sera accolée à l'école. Cela permettra aux élèves de maternelle de pouvoir davantage se rendre à la salle de motricité sans perdre de temps dans l'installation des parcours.

Nous espérons vivement que ce beau projet puisse attirer de nouvelles familles au sein de l'école.

Marion ROUXEL, Virginie RAIMBAULT et Elsa HOCQUARD—Professeures



Une nouvelle école à LA SELLE-CRAONNAISE !

Nous vous proposons de découvrir l'ensemble des démarches qui ont été entreprises pour voir l'aboutissement de ce projet novateur et majeur pour le bien-être de nos enfants et pour l'avenir de notre commune.

De la conception à la réalisation

Construire une nouvelle école ou un nouveau bâtiment quel qu'il soit, nécessite de longues périodes de réflexion, tant sur la superficie à envisager que sur les matériaux à utiliser.

C'est dans cette optique que les élus ont lancé, en 2019, après l'élaboration d'un cahier des charges, un appel d'offre public pour recruter un cabinet d'architectes pouvant concevoir les plans de ce bâtiment.

Les Élus ont alors recruté le cabinet d'architectes **Huitorel & Morais**, basé à BOURG-DES-COMPTES (Ille-et-Vilaine) pour la conception des plans et matériaux nécessaires à la construction de l'école, ainsi que pour le chiffrage du coût de la construction.

Lauréats du Prix des Jeunes Architectes Paysagistes Ligériens 2020, Gaël HUITOREL et Alexandre MORAIS sont des architectes diplômés d'État qui se veulent créateurs et novateurs en terme de conception de bâtiments. Soucieux de l'environnement, ils proposent des œuvres alliant esthétique et écologie.



Alexandre MORAIS et Gaël HUITOREL

C'est ainsi que, suivant le cahier des charges établi par la Commune, ils conçoivent une école en ossature bois et isolation paille. Les plans définitifs ont été validés le 2 mars 2020 par le Conseil Municipal.

Unique bâtiment à vocation scolaire du département à bénéficier de ce processus de construction, la future école de LA SELLE-CRAONNAISE se veut visionnaire et écologique.

Choix des entreprises et début du chantier

Les plans et matériaux ayant été définitivement choisis, il convient aux élus de procéder au choix des entreprises qui réaliseront cette construction.

Avec l'appui des architectes et de Monsieur Bernard BEAUDOUIN, assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), un découpage par lots a été constitué afin de répartir les tâches propres à chaque étape de la construction. C'est ainsi que 14 lots ont été créés pour le marché public qui s'est déroulé du 20 mai au 30 juin 2020.

Le Conseil Municipal a choisi définitivement les entreprises retenues en deux temps : le 10 septembre 2020 pour l'ensemble des lots à l'exception du lot n°8 qui a nécessité un second appel d'offres suite à la décision du Conseil Municipal de le qualifier d'infructueux lors du premier appel d'offres.

Au 17 décembre 2020, l'ensemble des lots a été pourvu. Voici ci-contre, la liste et les montants (H.T) des travaux de construction.

COMMISSION BÂTIMENTS

Lots / Désignation	Entreprises	Montant H.T
<u>Lot n° 1</u> : Démolitions	CHAZÉ T.P	17 160,00€
<u>Lot n° 2</u> : Installation de chantier et gros œuvre	SABIN	215 669,05 €
<u>Lot n°3</u> : Voie, réseaux divers et espaces verts	PIGEON T.P	178 510,00 €
<u>Lot n°4</u> : Charpente bois, isolation paille et bardage	SCOB	216 076,14 €
<u>Lot n°5</u> : Couverture	PAUMARD	86 000,00 €
<u>Lot n°6</u> : Menuiserie extérieures	CHABRUN	126 000,00 €
<u>Lot n°7</u> : Serrurerie	S2M	23 120,00 €
<u>Lot n°8</u> : Cloisons, doublage, isolation	SAS MEIGNAN	131 587,36 €
<u>Lot n°9</u> : Carrelage, faïence	PERAIS	15 197,78 €
<u>Lot n°10</u> : Menuiseries intérieures	PELÉ	31 950,85 €
<u>Lot n°11</u> : Peintures et sols souples	FRÉTIGNÉ	50 244,37 €
<u>Lot n°12</u> : Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaires	LENOIR-DESSAIGNE	82 079,57 €
<u>Lot n°13</u> : Electricité	ISOLEC	86 500,00€
<u>Lot n°14</u> : Panneaux photovoltaïques	ISOLEC	6 250,00 €

Le coût total des travaux, incluant les travaux et les assurances, s'élève à 1 277 270,00 € HT, soit 1 532 724,00 € TTC.

Financé par :

- 2 emprunts :

- 600 000,00 € auprès de La Banque Postale à 0,88% sur une durée de 20 ans
- 578 000,00 € auprès de la Banque des Territoires à 0,68% sur une durée de 20 ans

- Des subventions publiques :

- 250 000,00 € (Contrat de Territoires, Conseil Départemental.)

- Autofinancement :

- 104 724,00 €

Les travaux ont débuté le 18 décembre 2020.

Vous pouvez suivre l'évolution du chantier :

- sur le site Internet de la Commune : www.lasellecraonnaise.mairie53/une-nouvelle-ecole-a-la-selle-craonnaise
- sur l'application IntraMuros : rubrique « Événements »



Vue d'ensemble du projet



COMMISSION ESPACES VERTS



La commission Espaces Verts gère les problématiques liées à l'entretien des espaces verts de la commune, du fleurissement et de l'aménagement des aires de jeux.



**Chantal
JOUFFLINEAU**



**Guillaume
BÉLOUARD**



Danièle GODET



**Samuel
HOUILLOT**

PRINCIPAUX OBJECTIFS

La commission a effectué, en présence des employés communaux, Denis LETESSIER et Jordan TIREAU, un inventaire des espaces verts et aires de jeux de la Commune. Ils ont également recensé les lieux où des potées et jardinières de fleurs (estivales ou hivernales) étaient implantées.

L'analyse de cet inventaire a permis de mettre en évidence les actions et objectifs à atteindre durant ce mandat :

- Améliorer l'aspect visuel des entrées du bourg de la Commune, notamment :
 - * la Route de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË par l'aménagement du carrefour dit « de la Croix des Ânes » et du talus situé le long de l'entreprise HAUTBOIS pour faciliter l'entretien des espaces par Denis et Jordan ;
 - * la Route de RENAZÉ par un fleurissement plus accentué, avec l'entretien et le changement des arbres existants afin de donner envie aux automobilistes et aux touristes de passage de s'installer dans la commune.
- Entreprendre la mise en valeur des espaces verts et du fleurissement au lotissement de la Talbottière afin d'attirer de nouvelles familles ;
- Repenser les espaces verts en privilégiant des espèces bisannuelles et moins demandeuses d'arrosage du fait des restrictions régulièrement mises en place depuis plusieurs années ;
- Changer, en les diminuant en nombre, les jardinières en terre cuite habituellement mises en place sur les murets de la mairie par des jardinières avec réserve d'eau intégrée, dans le souci de minimiser l'arrosage en période d'été, et ce, toujours dans le même esprit d'économie des ressources naturelles ;
- Repenser l'aménagement de l'aire de jeux de la Talbottière pour en faire un espace plus agréable et ludique ;
- Réaménager la place des Marronniers.



COMMISSION

ESPACES VERTS

ACTIONS à VENIR ou EN COURS

L'inventaire des espaces verts et aires de jeux de la Commune a permis d'une part de dresser une liste des travaux à effectuer mais aussi d'établir un plan d'actions à mettre en œuvre. 3 catégories ont ainsi été identifiées : l'aménagement du bourg, l'entretien des espaces verts et le fleurissement de la Commune.

Aménagement du bourg :

- Des devis sont en cours pour donner un aspect plus agréable aux entrées du bourg et faciliter l'entretien ;
- De nombreux devis sont demandés pour l'aménagement de l'aire de jeux du lotissement de la Talbottière. À l'heure actuelle, ce projet est repoussé à une date ultérieure. Le souhait de la commission est que les jeux actuellement absents soient remplacés pour la période printanière à venir...
- Concernant la place des Marronniers, elle sert habituellement de zone de stockage lors de travaux dans la commune. Son réaménagement fera l'objet d'une étude ultérieure.



Entretien des espaces verts :

- L'entretien des parcelles non vendues au lotissement de la Talbottière a été accentué, avec un passage plus fréquent de l'entreprise HOUILLOT.
- Cet entretien plus régulier permet à Denis et Jordan de s'occuper des autres espaces à tondre : terrains de football, mairie, entrées de bourg et les espaces verts de la salle de l'Orion.



Fleurissement de la Commune :

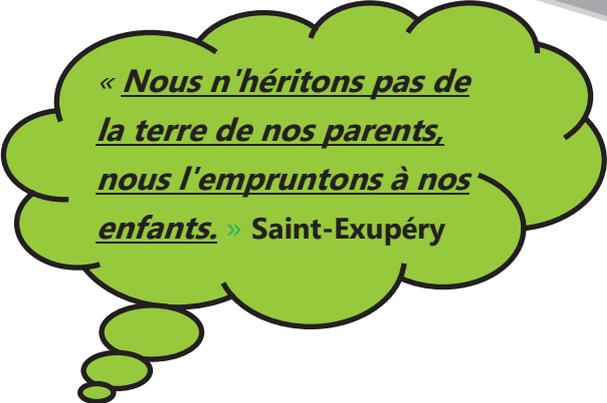
- Jordan et Denis ont entièrement revus les espèces de fleurs à mettre en place pour le fleurissement, entre les vivaces, les fleurs de saison,...
- Des devis sont actuellement réceptionnés pour le remplacement de nouvelles jardinières. Ces devis seront analysés puis soumis à la validation du Conseil Municipal.

Pour rappel : la tonte des pelouses et l'utilisation des matériels d'entretien (taille-haie électrique ou thermique,....) sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, les mercredis et samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00. (**arrêté préfectoral n°2008-D-278**).



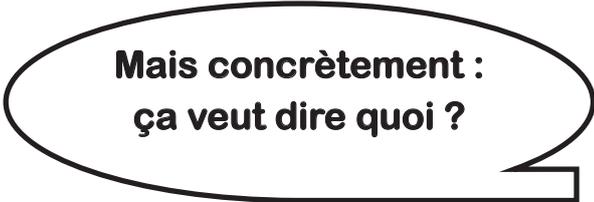


C'est parti pour le ZÉRO PHYTO !!!



« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. » Saint-Exupéry

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'entretien des espaces publics passe par d'autres moyens que les produits phytopharmaceutiques (comme le Round'up pour ne citer que lui). Cette disposition de l'article 68 de la loi de transition énergétique s'impose à l'État, aux collectivités locales (donc aux communes) et aux établissements publics. Voilà pour le côté officiel !!!



Mais concrètement : ça veut dire quoi ?



Les agents des collectivités ne peuvent plus traiter chimiquement :

- les espaces verts (parcs, squares,...)
- Les lieux de promenades
- Les abords des forêts
- La voirie (rues, routes, trottoirs,...)



Comment faire alors ?



Une seule solution, désherber **MANUELLEMENT** :

- À l'aide d'outils spécifiques (binettes,...)
- Avec de l'huile de coude !!!! Et pourquoi pas en famille !
- Aidez-nous à conserver notre village propre : entretenez votre trottoir, c'est un geste collectif et citoyen !

Collecte des ordures ménagères



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
Pays de Craon

**CALENDRIER DE COLLECTE 2021/2022
DES ORDURES MÉNAGÈRES & EMBALLAGES**



2021 **2022**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1	Fé	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2	M	2 M	2 V	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 D	2 M	2 M
3	D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 D	3 D	3 L	3 M	3 J
4	L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 L	4 L	4 S	4 M	4 J	4 J
5	M	5 V	5 V	5 M	5 S	5 S	5 L	5 J	5 D	5 M	5 D	5 M	5 V	5 V
6	S	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 L	6 L	6 S	6 S
7	J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8	V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 L	8 L
9	M	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 D	9 M	9 M
10	D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11	L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L	11 L	11 S	11 J	11 J
12	M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13	M	13 S	13 S	13 M	13 D	13 M	13 V	13 L	13 S	13 M	13 D	13 L	13 J	13 S
14	J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15	V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16	S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17	D	17 M	17 M	17 S	17 J	17 L	17 J	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18	L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19	M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20	M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21	J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 D	21 M	21 V	21 D	21 D
22	V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23	S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24	D	24 M	24 M	24 S	24 J	24 S	24 M	24 V	24 L	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25	L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J
26	M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27	M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28	J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29	V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30	S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31	D		31 M	31 V	31 L	31 M	31 S	31 M	31 D	31 D	31 V	31 L		

- Seuls les bacs sont collectés (pas les sacs) à l'exception du jour de l'an, de Pâques et de Noël
- Les emballages sont à déposer en vrac, sans sac et non emballés
- Horaires de collecte : entre 5h et 14h. Vous devez sortir votre bac la veille au soir.



Férié



Emballages



Ordures ménagères



Ordures ménagères (déchets autres que ceux destinés au compostage, au recyclage et aux déchèteries)



Sac-bûche, briques alimentaires, trottinettes, balquettes, pots et boîtes, flacons et bidons vides, plastiques, emballages en carton

Balayage du bourg

Circuit jaune : rues des Étangs, de la Sablonnière, de la Gare, place Jean Bruchet

Circuit bleu : rues de la Brûlerie, de la Talbotière, des Charmilles, de la Futaie, de la Croix du Bray, Monseigneur Grimault

LPS balayage

Tel : 02 43 37 33 14
Mail : contact@lps-balayage.fr

CALENDRIER DE BALAYAGE 2021

Client : **La Selle Craonnaise**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Samedi	2											
Dimanche	3											
Lundi	4	1	1		3			2			1	
Mardi	5	2	2		4	1		3			2	
Mercredi	6	3	3		5	2		4		1	3	1
Jeudi	7	4	4		6	3		5		2	4	2
Vendredi	8	5	5	2	7	4	1	6		3	5	3
Samedi	9	6	6						7		4	
Dimanche	10	7	7		3			8		5		5
Lundi	11	8	8	5	4	7	5	9	6	4	8	6
Mardi	12	9	9	6	5	8	6	10	7	5	9	7
Mercredi	13	10	10	7	6	9	7	11	8	6	10	8
Jeudi	14	11	11	8	7	10	8	12	9	7	11	9
Vendredi	15	12	12	9	8	11	9	13	10	8	12	10
Samedi	16	13	13						11		13	
Dimanche	17	14	14		10			15		9	14	12
Lundi	18	15	15	12	11	14	13	16	13	12	15	13
Mardi	19	16	16	13	12	15	14	17	14	13	16	14
Mercredi	20	17	17	14	13	16	15	18	15	14	17	15
Jeudi	21	18	18	15	14	17	16	19	16	15	18	16
Vendredi	22	19	19	16	15	18	17	20	17	16	19	17
Samedi	23	20	20						18		20	
Dimanche	24	21	21		17			21		17	21	19
Lundi	25	22	22	19	18	21	19	22	20	18	22	20
Mardi	26	23	23	20	19	22	21	23	21	19	23	21
Mercredi	27	24	24	21	20	23	22	24	22	20	24	22
Jeudi	28	25	25	22	21	24	23	25	23	21	25	23
Vendredi	29	26	26	23	22	25	24	26	24	22	26	24
Samedi	30	27	27						25		27	
Dimanche	31	28	28		24			28		23	28	26
Lundi		29	29	26	25	28	26	29	27	25	29	27
Mardi		30	30	27	26	29	27	30	28	26	30	28
Mercredi			31	28	27	30	28		29	27		29
Jeudi				29	28		30		30	28		30
Vendredi				30						29		31
Samedi								31				
Dimanche										30		

La Selle Craonnaise J

La Selle Craonnaise B

Édité le 27/11/2020

COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES



Sylvie
BELLANGER



Séverine DERVAL



Danièle GODET



Chantal
JOUFLINEAU



Lionel MOAL

La commission « Affaires sociales » gère les problématiques liées à la vie sociale d'une commune. La Commune de LA SELLE-CRAONNAISE n'a pas, contrairement à beaucoup de communes, dissous son Centre Communal d'Action Sociale. Elle est néanmoins en lien très étroit avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de CRAON.

Le C.C.A.S

Nouveau Conseil d'Administration

Lors de l'installation d'un nouveau conseil municipal, un nouveau conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale doit également être constitué. Il est composé de membres de la Municipalité, le Maire en étant d'office le Président ainsi que de membres représentants des instances d'ordre social, comme l'ADMR, le secours catholique, les personnes âgées, les associations communales ou encore la jeunesse.

Sur proposition de Monsieur le Maire, outre 6 membres du Conseil Municipal, 6 membres ont été proposés pour être nommés.

La composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour le mandat 2020-2026 se compose ainsi :

Président : **Joseph JUGÉ**, Maire

Vice-présidente : **Sylvie BELLANGER**, 2^{ème} Adjointe

Membres : **Séverine DERVAL**, 1^{ère} Adjointe, **Lionel MOAL**, 3^{ème} Adjoint, **Chantal JOUFLINEAU**, 4^{ème} Adjointe, **Danièle Godet**, Conseillère Municipale.

Marie-Claude LEPAGE (représentante des retraités et des personnes âgées);

Marie-Louise JUGÉ (représentante du Secours Catholique);

Martine SORIEUL (représentante des associations communales);

Annick MOREAU (représentante de l'U.D.A.F et de l'A.D.M.R);

Martine COUTARD (représentante des associations de personnes handicapées);

Martin GENDRY (représentant du secteur de la jeunesse)

Repas du C.C.A.S

En raison de la crise sanitaire, le Conseil d'Administration a pris la décision de ne pas maintenir le repas annuel 2020 du C.C.A.S, ni de procéder à la livraison de colis de Noël, dans un souci de respect des règles sanitaires. Néanmoins, pour créer un lien avec l'école, l'accueil périscolaire et le Centre de Loisirs, des cartes de Noël ont été réalisées par les enfants et envoyées à toutes les personnes de 66 ans et plus de la commune....En espérant n'avoir oublié personne !

COMMISSION

AFFAIRES SOCIALES

Le Portage des Repas

Il est assuré par le Foyer des Charmilles. En cas d'empêchement, ce sont les cuisines de Saint-Amadour qui prennent le relais.

Une équipe d'une quinzaine de bénévoles assure le portage des repas au domicile des bénéficiaires.

Un GRAND MERCI à tous !

Si vous avez envie de donner de votre temps, n'hésitez pas à contacter Sylvie BELLANGER au 02.43.06.07.00

Vous souhaitez bénéficier du portage de repas à votre domicile : contacter le Foyer des Charmilles au 02.43.06.00.38

Opération « Argent de Poche »

Cette année, l'opération « Argent de poche » aura été quelque peu perturbée par l'épidémie de la Covid-19. Habituellement prévue durant les vacances de printemps, d'été et de la Toussaint, elle n'a pu avoir lieu que durant la première semaine des vacances de la Toussaint. 7 jeunes ont participé à divers petits chantiers tels que la dépose des aires de jeux au lotissement de la Talbottière, le nettoyage des tables, chaises et du local rangement de la salle de l'Orion ou encore le traditionnel désherbage des espaces verts. Morgane COURCELLE, Théo DUEZ, Maxence GUÉDON, Naomie LARDEUX, Alexis MASSEROT, Enzo MOAL et Matthieu ROUYER ont été encadrés par une équipe de bénévoles assidus : Jean-Luc COUTARD, Richard DION, Gilbert DION, Alain BRIELLE, Daniel COURCELLE et Jean LEMANCEL, sans oublier nos agents communaux, Denis et Jordan. Un grand merci à tous pour votre implication et votre bonne humeur.



Pour participer à l'opération « Argent de Poche » : il faut que tu aies entre 16 et 18 ans. N'hésite pas à venir en mairie pour te renseigner ou contacte-nous au 02.43.06.16.71 ou par courriel accueil@lasellecraonnaise.fr



Le Foyer des Charmilles



Embellir le cadre de vie des personnes accueillies

En cette fin d'année 2020, le Foyer Les Charmilles revêt ses habits de Noël.

Pour le plus grand plaisir des yeux de chacun, les personnes accueillies et le personnel s'adonnent à la décoration pour se mettre en ambiance pour les fêtes. Guirlandes, sapins et lumières embellissent le cadre de vie des personnes accueillies.

Nora, décoratrice d'événements, est venue apporter sa petite touche supplémentaire. En compagnie d'un groupe de personnes accueillies du Foyer de Vie, elle a décoré le hall du foyer Les Charmilles ainsi que le magasin « Les Paniers du Ponceau ». Le thème de cette année 2020 est axé sur la nature et le bois.



Information

- « Les charmilles » :
- 4 établissements
- 59 personnes accueillies
- Accompagnées par 26 professionnels



Calendrier de l'avent au CAUJ



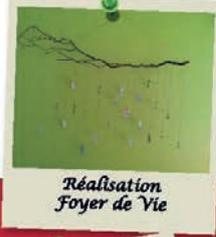
Noël en bouchons



Petits sapins bouchons



Hall



Réalisation Foyer de Vie



Magasin



Sapin nature

+ d'info : www.ponceaucharmilles.fr

Les personnes accueillies et le personnel vous souhaitent une très belle Année 2021



Direction : Monsieur André BLANCHET

Nous contacter :

Foyer de Vie

« Les Charmilles »

2, rue de la Croix du Bray

53800 LA SELLE-CRAONNAISE

Téléphone : 02.43.06.00.38

Télécopie : 02.43.06.07.27

mail : foyercharmilles@orange.fr

Site Internet :

www.ponceaucharmilles.fr

L'E.S.A.T du Ponceau



Des nouvelles de l'ESAT du Ponceau

Cette année 2020 s'achève sous les couleurs de Noël venues orner notre magasin.

> Information

L'ESAT-R c'est :

42 équivalents temps pleins,
et 49 personnes accueillies, accompagnées
par 11 professionnels

Une année marquée par le confinement et l'agrandissement de l'ESAT qui touche à sa fin.

Les extérieurs sont finis, les parkings ont été bitumés ce qui permet d'accueillir dans de meilleures conditions.

Les serres de la future jardinerie sont installées et n'attendent plus que le printemps pour être animées de fleurs et accueillir les clients.

Le maraichage toujours en pleine activité, continue de stocker les légumes d'hiver. Quant aux espaces verts, ils vont rejoindre les locaux de l'ESAT en début d'année.

L'ensemble des ateliers se trouvera désormais sur le même site !!!



A partir du 1er janvier, et ce pour un mois à l'essai, le magasin sera ouvert une journée supplémentaire et vous accueillera le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 ainsi que le samedi de 9h à 12h30. Venez savourer des produits issus de l'agriculture biologique venus de l'ESAT ou d'ailleurs (farine, sucre, nouille, œufs, fromage...). Avec des nouveautés !!!!!

Les travailleurs seront heureux de vous recevoir et de partager leur savoir faire !!!!!

A Bientôt



+ d'info :
www.ponceaucharmilles.fr



Courges



Hall d'accueil



Décoration de Noël du magasin



Intérieur magasin



**Direction : Monsieur André
BLANCHET**

Nous contacter :

ESAT-R Le Ponceau

« Le Ponceau »

53800 LA SELLE-CRAONNAISE

Téléphone : 02.43.06.16.04

Télécopie : 02.43.06.32.49

mail :

contact@ponceaucharmilles.fr

Site Internet :

www.ponceaucharmilles.fr



La commission « Communication » permet aux habitants de LA SELLE-CRAONNAISE de pouvoir être et rester informés des événements se déroulant dans le village. Quant à la commission « Sports et animation », elle permet de garder une attractivité et de créer du lien entre les habitants au travers de manifestations sportives, familiales et amicales



Séverine DERVAL



Guillaume
BÉLOUARD



Mathieu
FRÉMONT



Danièle GODET



Samuel
HOUILLOT



Chantal
JOUFLINEAU



Jacky LEPAGE

COMMUNICATION

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Maintenir le dynamisme à LA SELLE-CRAONNAISE dans ses projets et sa communication
- Promouvoir le lotissement de la Talbottière II et la nouvelle école pour l'installation de nouveaux habitants et de jeunes ménages avec enfants

OUTILS de COMMUNICATION DÉVELOPPÉS



APPLICATION INTRAMUROS



BULLETIN MUNICIPAL



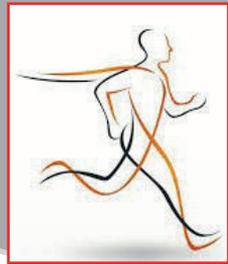
TOTEM



SITE INTERNET



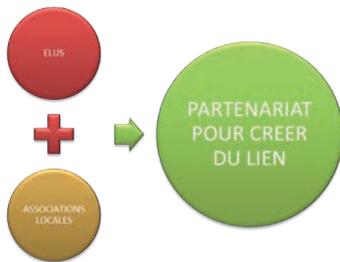
PRESSE



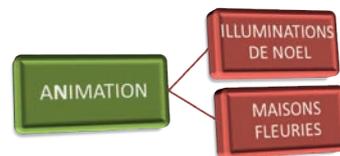
SPORTS et ANIMATION

PRINCIPAL OBJECTIF

- Perpétuer la cohésion entre les Sellois et les Selloises en développant des animations et rencontres sur la Commune



.....



IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) | Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play | App Store

Ne pas jeter sur la voie publique.

L'application INTRAMUROS est une plateforme mutualisée qui permet aux citoyens d'avoir accès à toutes les informations de leur bassin de vie.

La Commune de LA SELLE-CRAONNAISE a adhéré l'année dernière à ce dispositif.

Vous y trouverez tous les événements proches de chez vous, l'actualité, les associations, les commerces et les entreprises, les menus de la cantine...

L'application est disponible GRATUITEMENT pour les utilisateurs sur Google Play ou AppStore !

VIE ASSOCIATIVE

Association des Parents d'Élèves (APE)

Les années se suivent mais
l'objectif reste le même

« *Collecter des fonds afin d'en faire profiter les enfants de l'école, en multipliant les actions* »

L'édition 2020 de la soirée, a dû être annulée pour cause de Covid-19. La prochaine édition est à noter dans vos agendas pour le 13 mars 2021.

Notre collecte annuelle de papier nous a permis de revendre quasiment 11 tonnes à l'entreprise Paprec (pas de date de collecte fixée trop à l'avance car le prix d'achat dépend du cours du papier). Une matinée dans la bonne humeur même masqués, la participation est libre (l'accès au local de stockage ne se fait que sur présence de membres de l'APE).

Encours, une vente de saucisson et de gâteaux Bijou.

Les projets de fin 2020 et pour 2021 !

- Subvention accordée à l'école
- Le Père Noël doit s'organiser avec ses lutins pour faire livrer un paquet à chaque élève
- Les classes d'élémentaire partent en avril en voyage pédagogique : participation équitable de l'APE aux côtés de la mairie et des parents

Étang du Lavoir

L'ouverture de la saison de pêche à l'étang du Lavoir est fixée au samedi 6 mars 2021 à 8h00 précise, par un lâcher de truites (80 kg de truites).

Des cartes seront en vente sur place au tarif de 6,00€ pour les journées des 6 et 7 mars.

Comme tous les ans, pour les pêcheurs assidus, les prix des cartes à l'année sont les suivants : 30,00€ pour 3 gaules et 15,00€ pour une gaulle.

Les cartes sont en vente chez Céline au Café des Sports et à la Boulangerie Renouard.

Paul JANNEAU, Président



- Le voyage de fin d'année se déroule sur une journée avec la prise en charge des frais de transports par l'APE



Les sorties scolaires sont susceptibles d'être annulées ou reportées en raison des décisions prises au niveau national

Prescilla COTTIER, Présidente

Le bureau 2020-2021 :

Présidente : Prescilla COTTIER

Vice Présidente : Elodie MAHEU

Trésorière : Sandra GENET

Vice Trésorière : Sandrine TRICAULT

Secrétaire : Aude PAILLARD

Vice Secrétaire : Charlotte HOGRET

Nous contacter

Par mail : apelasellecraonnaise@gmail.com

Par téléphone : 06.85.99.87.61



Le bureau :

Président : Paul JANNEAU

Trésorier : Sébastien RENOARD

Secrétaire : Pierre RATIVEL

Nous contacter :

Paul JANNEAU : 02.43.06.27.46

Bibliothèque



La fermeture mi – mars, sa réouverture en juin, juillet et septembre puis de nouveau sa fermeture a privé nos lecteurs et l'école d'un accès aux livres et aux jeux. Les centres principaux, Craon, Cossé le Vivien et Renazé sont restés ouverts pendant cette pandémie. Espérons que l'ouverture de notre Bibliothèque revienne à la normale en l'année 2021. N'hésitez pas à nous rendre visite aux heures de permanence : **le mercredi de 10h30 à 11h30 et le samedi de 10h à 11h30**

Les bénévoles qui assurent les permanences espèrent vous revoir bientôt et vous souhaitent tous leurs bons vœux pour l'année 2021.

Le lecteur peut, de chez lui, accéder au catalogue en ligne du réseau de lecture publique, prolonger ses documents et en réserver également à l'adresse www.paysdecraon.fr sur la page Médiathèque.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la médiathèque du Pays de CRAON au 02.43.06.07.25

A NOTER : Des liseuses sont empruntables par les

lecteurs sur le réseau.

Prêt de jeu vidéo depuis le samedi 24 novembre 2018 : réservable n'importe où comme un livre (et gratuit) avec pas moins de 140 références sur Switch, Nintendo DS, WiiU, Xbox One.

Jean-Luc COUTARD, Bénévole



Nous contacter :

Salle Pauline d'Armaillé : 02.43.07.60.32

La médiathèque de CRAON :

18, rue Flandres-Dunkerque 53400
CRAON—02.43.06.07.25 ou par mail :
mediatheque@paysdecraon.fr

Club de l'Amitié

Nous avons connu une année 2020 un peu spéciale avec ce virus. Nous étions une cinquantaine d'adhérents et deux d'entre eux nous ont quittés cette année. Nous avons pu néanmoins procéder à notre assemblée générale à la fin du mois de janvier et profiter de notre repas annuel au début du mois de mars, quelques jours avant le premier confinement. Beaucoup de manifestations n'ont pas pu avoir lieu, telles que l'assemblée générale des clubs du Craonnais, le pique-nique cantonal à la Rincerie et la Journée de l'Amitié en octobre à la salle du Mûrier de CRAON.

Un voyage était initialement prévu au mois d'avril avec 14 Sellois inscrits.

Pour 2021 :

28 janvier : Assemblée générale (salle Doisneau-Lamy)

7 mars : repas annuel (sous réserve d'autorisation)

Henri FERRON, Président



Le bureau :

Président : Henri FERRON

Trésorière : Marie-Claude LEPAGE

Secrétaire : Jeannine EMERY

Vice Secrétaire : Malou JUGÉ

Nous contacter :

Henri FERRON : 02.43.06.14.27

Par mail : henri_ferron@orange.fr

Polleniz

L'association POLLENIZ (ex FGDON) est une association permettant de lutter contre les dangers sanitaires, tels la lutte contre les organismes nuisibles et les espèces exotiques envahissantes ayant des impacts négatifs sur l'économie, l'environnement et/ou sur la santé publique.

Entre autres, l'association met en oeuvre la lutte collective contre les chenilles urticantes (processionnaires du pin, du chêne, Bombyx cul brun,...). Elle anime et coordonne la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants grâce à son réseau de piégeurs bénévoles. POLLENIZ propose aussi aux communes d'adhérer à un plan d'action collectif frelon asiatique (PAC FA) qui permet de mettre rapidement en oeuvre une intervention en cas de détection d'un nid et d'assurer un suivi de la population de frelons asiatiques sur le territoire.



POLLENIZ a également mis en place un plan d'action contre l'Ambrosie à feuille d'armoise et la Berce du Caucase. Ces plantes exotiques envahissantes représentent de réels enjeux de santé publique et environnementaux.

N'hésitez pas à contacter votre représentant communal pour toute demande d'intervention.



Le bureau :

Représentant communal :

Marcel LECOMTE

02.43.06.12.13 ou

marcel.lecomte@wanadoo.fr

Nous contacter :

POLLENIZ 53

17, boulevard des Manœuvriers

Zone Industrielle

53810 CHANGÉ

Téléphone : 02.43.56.12.40

Télécopie : 02.43.49.35.13

mail : polleniz53@polleniz.fr

Association Déclit Médiation par l'Animal (ADMA)

L'Association Déclit Médiation par l'Animal met en oeuvre des activités assistées par l'animal à visée thérapeutique, sociale, d'éducation et d'animation.

L'association est active depuis le 23 février 2020, le bureau est animé par : Sandrine PORTEJOIE, fondatrice et présidente, aide à domicile et intervenante en médiation par l'animal au sein de l'association, de Noël PORTEJOIE, secrétaire, retraité et de Daniel POULOU, trésorier, retraité.



La médiation animale qu'est-ce que c'est ?

La médiation animale consiste à faire intervenir un animal soigneusement sélectionné et entraîné, encadré par un professionnel spécialisé et formé, auprès d'une ou plusieurs personnes dont les besoins ou les pathologie ont été préalablement ciblés. On va susciter des réactions qui favorisent le potentiel cognitif psychologique physique ou social ou même éducatif du participant.

VIE ASSOCIATIVE

Les séances durent environ 1h en individuel ou en petit groupe. Les bienfaits sont nombreux : développement de la concentration, stimulation des sens, écoute et partage émotionnel, savoir exprimer ses émotions, travailler sa mémoire et se souvenir, retrouver l'estime de soi, s'ouvrir aux autres, développer ses capacités psychomotrices et cognitives, et tant d'autres bienfaits encore

L'association propose également les programmes PECCRAM (Programme d'Education à la Connaissance du Chien et aux Risques d'Accidents par Morsures) et LAC (Lire Avec le Chien). Ces programmes favorisent la relation enfant-animal. Les séances sont avant tout pédagogique et citoyenne. Ces 2 programmes sont destinés aux enfants de 4 à 12 ans, ils peuvent être déclinés avec d'autres espèces d'animaux.

Qui dit médiation animale dit équipe animalière ! Aujourd'hui nous avons 3 chiens, 2 chats, 2 chèvres, 2 lapins, 4 cochons d'inde et prochainement 2 poules. Ils sont tous formés et suivis par notre vétérinaire comportementaliste. Nous sommes également preneurs de tous vos légumes abimés que vous ne consommez pas (comme les salades montées) et vos épluchures. Nous avons la chance d'en avoir tous les lundis déjà, mais nous ne sommes pas contre en avoir les autres jours de la

semaine. Certains de nos animaux en sont de gros consommateurs !

Les activités sont proposées uniquement sur rendez-vous. Elles peuvent avoir lieu en structure, à domicile ou quand le temps le permet à l'association (groupe de 4 maximum).

Nous appliquons les gestes barrières, nous respectons un protocole sanitaire strict pour nos animaux (COVID-19 ou pas).

Sandrine PORTEJOIE, Présidente



Le bureau :

Présidente : Sandrine PORTEJOIE

Secrétaire : Noël PORTEJOIE

Trésorier : Daniel POULOU

Nous contacter :

Par téléphone : 07.89.22.68.93

Par mail : sandrineportejoie@live.fr

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La gym a repris début septembre pour être interrompue momentanément, je l'espère.

En tous cas si vous avez envie de faire le plein de bonne humeur, de profiter de l'ambiance conviviale et de la dynamique de groupe pour développer votre coordination, ne cherchez plus : c'est le lundi à partir de 20h30, pendant 1 heure, au complexe sportif.

Isabelle LAURENT, Présidente



Le bureau :

Présidente : Isabelle LAURENT

Trésorière : Martine SORIEUL

Secrétaire : Marie-Christine BEDIER

Nous contacter :

Isabelle LAURENT : 02.43.06.04.47

Par mail : isa.charly.laurent@orange.fr



F.C SOM 53

Changement de couleurs au stade

Roland Joufflineau !

Cette année 2020 s'achève enfin, pénible en tout point et pour tout le monde avec cette crise du Covid.

Une année 2020 qui devait pourtant être spéciale pour les supporters du FC La Selle. En effet, 65 ans après sa création, le club prend la décision de fusionner avec le club voisin de l'AS St Aignan s/Roë. Nos deux clubs oublient leur nom respectif pour donc créer un nouveau club, un nouvel élan, une nouvelle identité : le **FC SOM 53** (Football Club Sud Ouest Mayennais).

Pourquoi cette décision ? Principalement parce que les effectifs sont en baisse depuis une dizaine d'année, que ce soit en équipe de jeunes ou en seniors. Après plus de 25 saisons consécutives au niveau Régional, nous avons connu 3 descentes, puis nous sommes passés de 3 équipes seniors à 2. Ajouté à cela probablement un manque de jeunes joueurs nés entre 1990 et 2000, c'est en tout cas le constat flagrant d'aujourd'hui.

Sans réaction de notre part, le club aurait continué de mourir à petits feux pour finalement s'éteindre (comme de plus en plus de clubs). St Aignan connaissait le même problème, essentiellement chez ses seniors. Nos villages sont voisins, ont des structures sportives similaires et nos clubs le même niveau départemental. Après un an et quelques réunions, cela s'est donc fait naturellement.

Le FC SOM 53 compte aujourd'hui environ **180 licenciés** (seniors, jeunes, dont plus de 40 féminines, le plus grand effectif féminin du département !) + 1 contrat civique (le Sellois Martin GENDRY). Une base solide pour une nouvelle impulsion !

Le projet a la volonté d'élargir et d'ouvrir notre club au secteur géographique, car nos licenciés ne se limitent pas aux habitants de St Aignan ou La Selle. D'où l'intérêt de créer un nouveau nom, sous de nouvelles couleurs (noir et blanc), et sous un nouveau logo prochainement dévoilé.

La formation est également une volonté forte, celle de nos jeunes via des encadrants expérimentés et de Martin GENDRY notre contrat civique. Celle du Foot Féminin pour en faire une place forte et visible. Et celle de nouveaux ar-

bitres (actuellement, seul Tanguy CORNET de St Aignan nous représente).

Tout cela pour préparer l'avenir sereinement en étant représenté dans toutes les catégories de jeunes et ainsi favoriser la passerelle « jeunes vers seniors ». Les seniors sont encadrés par l'entraîneur principal déjà présent la saison passée à La Selle : Alexis LELONG.

Un nouveau bureau sera élu dès que l'assemblée générale sera possible d'être organisée, celui-ci sera composé à 50 % du FC La Selle et 50% de l'AS St Aignan. Ainsi pourront être organisées et maintenues dans nos 2 villages, les diverses manifestations (tournoi inter-Familles, soirées, tournoi Molky) tant essentielles pour avoir une assise financière saine et pérenne.

Enfin, sachez que chaque week-end, des matchs auront lieu dans les deux communes (samedi et dimanche), le maintien de la pratique du football et du sport en général sur notre territoire est primordial, alors n'hésitez pas à venir soutenir nos équipes et pourquoi pas à nous rejoindre ! Si vous êtes intéressé : contactez-nous sur notre page officielle FACEBOOK : FC SOM 53 ou simplement par téléphone auprès de notre co-président Manu COTTIER 06.87.47.33.73.

Le club a une pensée particulière pour notre fidèle ami, sponsor et bien plus encore, Alain VERDIER décédé subitement au mois de septembre.

PRENEZ SOINS DE VOUS et MEILLEURS VŒUX pour 2021 !

Manu COTTIER, Co-Président



Le bureau « provisoire » :

Co-Présidents : Manu

COTTIER et Martial GODIOT

Nous contacter :

Manu COTTIER : 06.87.47.33.73

Par mail : manu.cottier@orange.fr



FC SOM 53

SLTT LA SELLE-CRAONNAISE

L'état d'urgence sanitaire lié à la Covid-19 décrété par les autorités, complique la vie des clubs sportifs du département.

Ainsi, la pratique du sport en salle est interdite aux adultes. Seuls les scolaires, les mineurs dont la pratique est encadrée, les étudiants en Staps, les personnes en formation continue ou professionnelle, les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau, les personnes pratiquant sur prescription médicale, les personnes en situation de handicap ont encore « accès à toute forme de pratique sportive, dans tous les types d'équipements sportifs (couvert ou plein air) », indique le ministère des Sports.

Dur, dur donc pour le club de tennis de table Sellois et ses adhérents qui avaient pourtant réussi à engager une 5e équipe en championnat. Peu de club au niveau du département ont réussi à maintenir leur effectif contrairement à certains clubs qui ont perdu jusqu'à 50% de leur adhérents. Face à cette situation, les dirigeants du club s'étaient adaptés en aménageant des créneaux d'entraînement avec des règles sanitaires qui furent respectées. Depuis le début de la crise sanitaire, aucun cas positif n'a été déclaré au sein du club. Après avoir sollicité la Mairie de Renazé notre club pouvait faire des rencontres du Championnat dans la salle du club local ; en alternance avec celui-ci afin de respecter les distanciations sanitaires ; ce que ne peut permettre notre complexe sportif.

Une double peine ...c'était déjà un vrai coup de massue ce premier confinement Mais ce 2e va être compliqué au niveau sportif et financier, mais nous n'avons pas le choix. Même si aujourd'hui nous avons réussi à maintenir nos licenciés, on peut s'inquiéter de l'engagement de nos partenaires privés, sur l'année 2021 et de nos finances : pas de ressources sans tournois, sans loto. Combien seront-ils à continuer à nous soutenir ? Si ce n'est plus le cas, ce sera une catastrophe financière pour le club à l'horizon 2021 et un gros coup de frein à l'activité sportive en général.

La santé est un bien suprême dans la vie, la priorité

des priorités. A l'échelle individuelle, le sport y contribue ; donc ne rester pas inactif : trouver une activité physique est un déterminant majeur de l'état de santé pour tous les âges de la vie. Elle contribue à améliorer l'état de santé, et ses bienfaits constituent un réel apport permettant aux personnes de mieux vivre avec la maladie et mieux supporter les traitements. Par ailleurs, l'activité physique et sportive est reconnue comme une thérapie non médicamenteuse.

Favorisez la pratique d'une activité physique pour limiter la sédentarité et préparez-vous à rejoindre le club de tennis de table local en loisirs ou en compétitions.

Didier CHARLES, Président



Le bureau :

Président : Didier CHARLES

Nous contacter :

Didier CHARLES : 06.13.83.77.19

Par mail :

slttlasselcraonnaise53@gmail.com

Site Internet :

www.sellecraontt53.sportsregions.fr



Tous en Selle

Les membres de l'association « TOUS EN SELLE » se sont réunis le 21 octobre afin de faire le point sur l'année écoulée et de voir les perspectives pour l'année 2021.

Retour sur les activités de l'année 2020 pendant laquelle de nombreuses activités ont été reportées à l'année prochaine à cause de la Pandémie

La Fête communale prévue le 11 juillet a été reportée à l'année prochaine. Freddy HERBERT a rassemblé une quinzaine de volontaires pour cette animation qui verra le jour en 2021. N'hésitez pas à apporter votre concours par vos idées ou donner un coup de main pour cette fête qui se veut conviviale.

Randos : les randonnées histoires animées par Pierrot JOUFFLINEAU ont été annulées pour cause de COVID.

Tricot : Quatre personnes sont régulièrement présentes à cette activité qui se déroule le vendredi après-midi : Chantal JOUFFLINEAU, Danièle GODET, Rolande LEBLAY, Madeleine BELSEUR (St Martin). Elles seront heureuses de vous accueillir à la salle Doisneau Lamy de 14h00 à 17h00.

contact : Chantal JOUFFLINEAU
02.43.06.28.84 / 06.87.50.52.93

Cinéma : Aux vacances de la Toussaint, deux séances de cinéma programmées au VOX à RENAZÉ ont fait la joie de trente-et-un enfants. Cinq accompagnateurs étaient présents pour encadrer les jeunes. Vous pouvez contacter par mail, Mme BRIELLE pour tout renseignement concernant cette activité qui a lieu à toutes les vacances.

Contact : Marie-Thérèse BRIELLE
famillebrielle@yahoo.fr

Spectacle de Noël : L'association avait prévu un spectacle pour les enfants fin décembre. Ce spectacle suivi d'un goûter est reporté à l'année prochaine.

Partenariat : L'association « TOUS EN SELLE » poursuit son partenariat avec les EMBUSCADES (festival d'humour à COSSÉ-LE-VIVIEN) et ASSPRO (ciné cabaret).

Cette année tous les spectacles des Embuscades se sont déroulés à COSSÉ. Deux bénévoles de L'association se sont rendus à COSSÉ pour apporter leur aide au cours d'une soirée.

La soirée « Ciné Cabaret » prévue fin novembre à la salle de COSSÉ en partenariat avec l'association ASSPRO a été reportée à l'année prochaine.

Les dates à retenir en 2021 (sous réserve)

Fête locale : 10-11 juillet 2021

Rando : jeudi 20 mai 2021 - jeudi 24 juin 2021 -
jeudi 22 juillet 2021 - jeudi 19 août 2021

Partenariat avec les EMBUSCADES – spectacle à la salle de l'ORION fin septembre

Ciné Cabaret en partenariat avec l'association ASSPRO : fin novembre

Spectacle enfant à Noël à la salle de l'ORION : 11 ou 18 décembre

Toute l'équipe de l'Association « TOUS EN SELLE » vous souhaite une bonne ANNEE 2021.

Franck MONGAZON, Président



Le bureau :

Président : Franck MONGAZON

Trésorière : Nicole HELBERT

Secrétaire : Jean-Luc COUTARD

Nous contacter :

Franck MONGAZON : 06.87.47.33.73

Par mail :

mongazon.fr@wanadoo.fr

A.D.M.R



pour tous, toute la vie, partout

BRAINS-SUR-LES-MARCHES SAINT-ERBLON
FONTAINE-COUVERTE SAINT-MICHEL-DE-LA-ROË
LA ROË LA SELLE-CRAONNAISE
LA ROUAUDIÈRE SENONNES
SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

Saint-Aignan-sur-Roë



Le bureau :

Représentant communal :

Annick DUS

Nous contacter :

ADMR SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

7, rue Relais des Diligences

53390 SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

Téléphone : 02.43.07.45.94

mail : staignan.admr53@wanadoo.fr

LES MAIRES DE 1789 À NOS JOURS

Petit rappel historique préliminaire :

Avant la Révolution, notre pays est divisé en paroisses. Celles-ci sont régies par « la fabrique » dont l'influence du clergé n'est pas négligeable surtout dans nos campagnes.



De 1789 à 1799 : Révolution française, Première République, Directoire

A partir de « notre » Révolution, les agents municipaux (le terme de « Maire » n'existe pas) sont élus au suffrage direct pour 2 ans et rééligibles, par les contribuables de la commune payant un impôt au moins égal à 3 journées de travail. Sont éligibles ceux qui paient une contribution au moins équivalente à dix journées de travail.

La constitution du 5 Fructidor An III (22 août 1795) met en place les municipalités cantonales. Chaque commune élit dorénavant un agent municipal

et un adjoint qui participent à l'administration de la municipalité cantonale. Ils sont sous l'autorité des "présidents des municipalités cantonales". La Selle-Craonnaise fait partie du canton de Bouchamps (avec les communes de Saint-Martin et La Boissière).

De 1799 à 1848 : Consulat, Premier Empire, Restauration, Monarchie de Juillet

La constitution du 22 frimaire An VIII (13 décembre 1799) revient sur l'élection de l'agent municipal. Il est nommé par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants, par le Premier Consul pour les autres. Avec la loi municipale du 28 pluviôse An VIII (17 février 1800), l'appellation de maire revient, qui remplace celle d'agent municipal.

À compter du 2 pluviôse An IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et les conseillers ne sont consultés que lorsqu'il le juge utile ! Le maire exerce ce pouvoir absolu jusqu'en 1867. La Restauration instaure la nomination des maires et des conseillers municipaux. Après 1831, les maires sont nommés (par le roi pour les communes de plus de 3 000 habitants, par le préfet pour les plus petites), mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.

Du 3 juillet 1848 à 1851 : Seconde République

Les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6 000 habitants. Les maires des chefs-lieux d'arrondissement, de département et les villes de 10 000 habitants et plus, continuent d'être nommés par le préfet.

De 1851 à 1871 : Second Empire

Les maires sont nommés par le préfet, pour les communes de moins de 3 000 habitants et pour 5 ans à partir de 1855.

De 1871 à aujourd'hui

Dans un premier temps, le système napoléonien est conservé avec des modifications « opportunistes ». Les maires sont élus par le conseil municipal dans les petites communes mais pour les chefs-lieux (du département et des cantons) et les villes de plus de 20 000 habitants, le maire reste nommé par le préfet. Cette situation permet au personnel politique de procéder à des révocations en masse dans la perspective d'élections nationales.

C'est le 5 avril 1884, qu'une loi sur l'organisation municipale (cette loi est encore en vigueur de nos jours) est promulguée, et qui régit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune (sauf pour Paris). Elle fixe le mandat à quatre ans ; cette durée sera portée le 10 avril 1929 à six ans. Sous Vichy, les maires des communes de plus de 10 000 habitants sont nommés par le gouvernement, ceux des communes de 2 000 à 10 000 habitants, par le préfet. Les maires des communes de moins de 2 000 habitants sont élus par le conseil municipal.

Pour en savoir plus :

Si la politique locale vous intéresse, vous pourrez lire à la bibliothèque municipale un fascicule de 56 pages retraçant le déroulé des élections municipales à La Selle-Craonnaise de 1925 à 2020.

Liste des Maires de LA SELLE-CRAONNAISE

1789-1804 : 1ère République, Concordat et Consulat

1789 – An II (1793) : Louis MAHIER	Agent municipal—prêtre assermenté
1792—1794 : François GENDRY (1740-1794)	Maire. Assassiné par les Chouans le 23 juin 1794 à « La Hersonnière »
An II (1793) - An V : Jean GAUMÉ (1766-1840)	Officier public, membre du conseil général de la commune, sabotier
An V—An VII : Jean GENDRY, François LAMY et Jules DOISNEAU	Agents municipaux
An VIII—An IX : François-Antoine DUVEAU (1767-1812)	Adjoint municipal, marchand boulanger au bourg
1800—1801 : René BRUNEAU (1730-1821)	Officier de santé, maître chirurgien

1804-1814 : Premier Empire (Napoléon I^{er})

An X (1802) - 1813 : Julien BESNARD (1761-1835)	Maire, propriétaire cultivateur
1813—1816 : Guillaume RABEAU (1763-1840)	Maire, cultivateur à Saint-Amadour

1814-1830 : Restauration (Louis XVIII et Charles X)

1816—1818 : Jacques GENDRY (1777-1851)	Adjoint puis Maire, propriétaire cultivateur à « La Hersonnière »
1818—1830 : René GAUTIER (1754-1849)	Cultivateur au lieu-dit « Le Hail »

1830-1848 : Monarchie de Juillet (Louis-Philippe I^{er})

1831—1838 : François DOISNEAU (1807-1874)	Marchand de fil puis Propriétaire au bourg
1839—1848 : Mathurin BODINIER (1814-1888)	Propriétaire cultivateur

1852-1870 : 2ème République et Second empire (Napoléon III)

1849—1865 : Jacques-René DOISNEAU (1806-1887)	Propriétaire au bourg
1866—1875 : René DOISNEAU (1820-1889)	« Orléaniste » Propriétaire cultivateur à « La Pitelière »

1870-1940 : 3ème République

1876—1901 : Jean BRUCHET (1832-1901)	Cultivateur puis Propriétaire au bourg
1901—1904 : Edouard DOISNEAU (1846-1911)	Famille DOISNEAU-LAMY, Propriétaire terrien
1904—1925 : Edouard DOUDET (1853-1931)	Notable de la Commune, propriétaire terrien
1925—1943 : René VANNIER (1890-1954)	Directeur-gérant de la Briqueterie à « La Pitelière »

1940-1944 : Régime de Vichy

1943—1944 : Henri LECOMTE (1894-1962)	Maire par intérim durant la déportation en Allemagne de René VANNIER
--	--

1946-1958 : 4ème République

1944—1954 : René VANNIER (1890-1954)	Décédé le 24 septembre 1954 en cours de mandature à « La Pitelière »
---	--

Depuis 1958 : 5ème République

1954—1989 : Albert VERDIER (1923-2013)	Plus jeune Maire de la Mayenne lors de son élection en 1954
1989—1995 : Louis MACÉ (1935-2005)	Directeur du C.R.A.T du Ponceau
1995—2008 : Thérèse COURCELLE	Employée de banque. Première et pour le moment unique femme élue Maire de LA SELLE-CRAONNAISE
2008—2014 : Pascal BALLÉ	Agriculteur
2014—en cours : Joseph JUGÉ	Cadre retraité

Dis-moi mon Pierrot : qu'est-ce qu'on va faire cette année ? On est à la retraite, on peut en profiter tous les jours ! Mais les autres ?

T'inquiète pas Domino, j'ai la liste des événements de l'année 2021 et j'ai en mémoire ceux des années d'avant, alors....y'a de quoi faire !
Mince, ça brûle !

JANVIER

23 : Vœux du Maire (Orion)
28 : AG Club de l'Amitié
(Salle Doisneau-Lamy)

FÉVRIER



MARS

6 : Ouverture de la pêche
13 : Soirée de l'APE
20 : randonnée nocturne
d'orientation (Rincerie)

AVRIL



MAI

20 : randonnée

JUIN

24 : randonnée

JUILLET

10 et 11 : Fête communale
22 : randonnée

AOÛT

19 : randonnée

SEPTEMBRE

Les Embuscades 2021

OCTOBRE



NOVEMBRE

Ciné cabaret

DÉCEMBRE

11 ou 18 : spectacle de
Noël (Tous en Selle)

Devant l'incertitude du déroulé de certaines manifestations, nous avons souhaité vous rappeler que certains événements restent intemporels : la chandeleur, Pâques et Halloween...pensez-y !